

Je vous informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le

Mardi 19 septembre 2023, à 19 heures 30, en salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

- I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023
- II) Délibérations
 - 1. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 30 juin 2023 de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise
 - 2. Budget Principal 2023 – Décision modificative n°1
 - 3. Déplacement de Monsieur le Maire dans le cadre du jumelage avec la commune de Neunkirchen en Allemagne
 - 4. Constitution et reprise de provisions sur l'exercice 2023
 - 5. Fixation de taux de vacation horaire
 - 6. Adaptation du tableau des postes budgétaires : création de postes
 - 7. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des violences urbaines
 - 8. Convention de délégation d'entretien de la voirie
 - 9. Actualisation des tarifs occupation du domaine public à but commercial
 - 10. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de passage de véhicules de collecte voies privées
 - 11. Modification du règlement intérieur et de la fiche d'inscription des bibliothèques
 - 12. Adoption de la convention avec Ticketnet pour la programmation culturelle de la saison 2023 – 2024
 - 13. Contrat d'engagement animation officielle Téléthon 2023
 - 14. Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'association l'Ecole des 4 z'Arts et la commune de Mantes-la-Ville
- III) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire empêché,
La première adjointe en charge
des affaires sociales,
de la famille et des solidarités



Nathalie PEREIRA